REPUBLIQUE FRANÇAISE
- 8 AOUT 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

L'an deux mille vingt-trois, le 3 août,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 30/07/2023
Présent-es : **Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU,
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/45 : Délibération validant le plan de financement définitif du projet d'aménagement global du cimetière et en particulier la maîtrise d'œuvre, le relevé topographique et les travaux paysagers dans le cadre des [+Parc] Amélioration de la qualité paysagère. Cette délibération annule et remplace la délibération 2023/38 du 29 juin 2023.

Madame la maire informe le conseil du fait que le projet présenté par la commune concernant la maîtrise d'ouvrage externe pour l'Opération d'amélioration de la qualité paysagère pour l'aménagement du cimetière du bourg de Faux-la-Montagne a reçu un avis favorable de la part de la commission de sélection des dossiers du Parc Naturel de Millevaches en Limousin qui s'est réunie le 19 juillet 2023. Il s'agit du dispositif les [+Parc] Opération d'amélioration de la qualité paysagère, financé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Les études de maîtrise d'œuvre, et de travaux paysagers (aménagement global, relevé topographique, maîtrise d'œuvre paysagère, plantations) ont retenu l'attention de la commission qui, au regard de l'exemplarité du projet a préconisé un taux de subvention de 90 % du HT.

Le plan de financement définitif est le suivant :

Aménagement du cimetière de Faux-la-Montagne			
Opération d'amélioration de la qualité paysagère			
	Dépenses HT		Recettes
Prestation de maîtrise d'œuvre et travaux paysagers	3 965,00	Région Nouvelle Aquitaine 90 % du HT via PNR Millevaches	10 714,50
Écriture d'un guide de gestion d'aménagement global du cimetière	6 925,00	Commune 10 %	1 190,50
Relevé topographique Géomètre	1 015,00		
TOTAL	11 905,00		11 905,00

Le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et charge Madame la maire de solliciter l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre dispositif [+Parc] Amélioration de la qualité paysagère et en particulier du volet des maîtrises d'ouvrage externes du PNR de Millevaches en Limousin.

À Faux la Montagne, le 4 août 2023,

La Maire, C.MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)